



AVIS DE COURSE

CHALLENGE RADE SUD LASER
Saison 2018-2019
Rade sud de MARSEILLE

1. REGLES

La régata sera régie par :

- les RIR,
- le présent avis de course,
- la fiche course.

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1. La régata est une régata de club et d'entraînement ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) Laser radial, Standard, 4.7, courant le championnat Challenge Rade sud,
- 2.2. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FF Voile avec la mention **COMPETITION** ou amener un certificat médical de moins de un an attestant de la pratique en compétition avec la licence FFV « adhésion » en cours de validité et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : gratuit

4. PROGRAMME

- 4.1. Confirmation d'inscription :
Pré inscription obligatoire sur le site :

<https://www.lapelle-marseille.com/regates/>

Tous les compétiteurs qui ne seront pas pré inscrits correctement, soit en corrigeant le formulaire, soit auprès des entraîneurs, au plus tard au moment du départ ne seront pas classés !

- 4.2. Date et heure du briefing : 1^{er} départ : 14h30
A partir de janvier un briefing aura lieu à partir de 13h45 sur la base Nautique

5. FICHE COURSE

Parcours disponibles auprès des entraîneurs à la confirmation des inscriptions, le jour de la course
La zone de course se trouvera, à mi chemin entre le port de la pointe rouge et la base du Roucas Blanc

6. CLASSEMENT



- 6.1. Le système de classement utilisé sera le suivant : 1^{er} 1 point, 2^{ème} 2 points, etc ...
- 6.2. Ex-æquo : nombre de meilleures places et si besoin, classement de la dernière course.
- 6.3. Les bateaux disqualifiés (DSQ) ou qui ont abandonné (DNF) recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.
- 6.4. Si plus de 3 courses sont courues, la plus mauvaise course sera retirée du classement.

7. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régates, aussi bien avant, pendant, qu'après la régates.